



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de VILLABÉ

34 bis, Avenue du 8 mai 1945
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53
contact@mairie-villabe.fr
www.villabe.fr

Villabé, le 15/04/2013

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 04 2013**

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Mme MAGGINI,
M.ACHIEPI, Mme BERGLAS, M. BERTAUX, M. BOULY,
Mme CAILLERET, Mme CHAIGNEAU, M. CHICOINE,
Mme DA SILVA NOGUEIRA, M. DIRAT, M. DOUET, M. DUBOZ,
M.FAURE, M. FORLIVESI, Mme FRIMAN, M. GRANGER,
Mme IUGHETTI, M. LAFON, Mme MALLET, Mme RIEHL, M.ROUZIC,
M.SEBASTIAN, Mme WIRTH.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. AUGUSTE donne procuration à Mme FRIMAN
Mme ROSSIGNOL (Arrivée 19h10) donne procuration à
Mme MAGGINI

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : Mme BOUITIER, M.BRUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CAILLERET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 19h04.

Le Conseil Municipal,

- **Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité, 25 voix POUR dont 02 par procuration :

APPROUVE la modification de l'ordre du jour :

L'ajout d'un point A au N° 5. **Questions orales** : La motion proposée par le groupe « Villabé ensemble », relative aux affaires d'état en cours.

1. A l'unanimité, 25 voix POUR dont 02 par procuration :
APPROUVE le compte rendu définitif du conseil municipal du 15 février 2013.

2. PREND CONNAISSANCE des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Décision n° INFO 04/2013 en date du 15/02/2013 :

Il est passé avec la société SAS GESCIME du Groupe Geslan Développements, situé 1 place de Strasbourg à Brest (29200) et représentée par Thierry LE SCAO, Président Directeur Général de la société, un contrat de maintenance pour le logiciel Gescime. Le contrat est conclu sur la base de 421,17€ TTC pour une durée d'un an renouvelable 4 fois.

Décision n° ADM 05/2013 en date du 08/03/2013 :

Il est passé avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, représenté par son Président, Jean-François PEUMERY, sis 15 rue Boileau – 78000 Versailles, une convention pour une mission d'assistance à l'archivage. La présente convention est convenue pour une durée de trois ans. L'intervention en 2013 s'effectuera sur une période de 7 semaines.

Décision n° CULT 06/2013 en date du 12/03/2013 :

Il est passé avec l'Association Cirque Troc, représentée par Cécile LEGRAND, en sa qualité de Présidente, sise Chez Dupont, 740, route de Saint Romain – 74930 REIGNIER, un contrat de cession entre l'Association Cirque Troc et la Mairie de Villabé, pour les représentations de Cœur d'Art'l Show, de Conte de l'ordinaire, ainsi que pour les sensibilisations en amont des spectacles. Le contrat, établi à la date du 11 janvier 2013, est conclu sur la base de 14 770€ TTC.

Décision n° CULT 07/2013 en date du 20/03/2013 :

Il est passé avec la Mécanique Céleste, représentée par Delphine DAVID, en sa qualité de Présidente, sise 16, rue Jean Jaurès – 91100 VILLABE, une convention entre La Mécanique Céleste et la Mairie de Villabé, pour la représentation du Bal Folk pour la Saint-Patrick, le samedi 23 mars 2013. Le contrat, établi à la date du 7 mars 2013, est conclu sur la base de 2 300€ TTC.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

NOTE l'arrivée de Mme Cécile ROSSIGNOL à 19h10.

3. Affaires financières

Mme Irène MAGGINI, Maire de VILLABE, donne la parole à M. Jean-Marie LAFON, Premier maire adjoint chargé des finances.

A- COMPTE DE GESTION 2012 – BUDGET VILLE

A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC):

APPROUVE le Compte de gestion 2012 du budget ville dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif 2012 du budget ville.

B- COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – BUDGET VILLE

Avant de délibérer le Conseil Municipal **NOTE** le retrait de Mme le Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés - 21 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC):

APPROUVE le compte administratif 2012 du budget ville dont les résultats présentent un excédent d'exploitation de **2 303 102,72 €** et un déficit d'investissement de **361 653,79 €**

Ces sommes sont identiques aux résultats du Compte de Gestion Budget Ville du même exercice établi par Monsieur le Trésorier Principal de Corbeil/Villabé.

Le Conseil Municipal **NOTE** le retour de Mme le Maire.

C- AFFECTATION DES RESULTATS 2012 – BUDGET VILLE

A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC):

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ⇒ **607 633,48 €** au compte **1068** pour financer les opérations d'investissement qui sont inscrites au Budget Primitif **2013**,
- ⇒ **1 695 469,24 €** en section de fonctionnement au compte **002**.

D- BUDGET PRIMITIF GENERAL 2013 DE LA COMMUNE

APPROUVE les chapitres des dépenses de fonctionnement du budget Ville suivants :

Chapitre 011 :	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 012 :	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 014 :	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 65 : <u>Article :</u> 657362 CCAS :	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
65737 Ecole Pompiers Juniors :	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration –

6574 : En application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Elus municipaux occupant des fonctions de décision au sein des associations Villabéennes décident de ne pas prendre part au vote et les subventions (6574) du Chapitre 65 sont adoptées comme suit :

A.E.D.C.R.E	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
AFM TELETHON (1 Elu)	A l'unanimité - 24 voix POUR dont 01 par procuration
A.G.V.	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
AIPEV (AIPEA)	A l'unanimité des suffrages exprimés - 23 voix POUR dont 01 par procuration – 02 ABSTENTIONS (MM. FAURE, ROUZIC)
Amicale Directeurs/Secr. Génx	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Ass. Sport Collège R. Parks	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
ATV (A TOUT VENT)	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Badminton	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Basket	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Budokai	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Club d'Automne	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
C.O.S.	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Club Cyclo	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
ESV Tennis de table	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Etoile Sportive VILLABE	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Europolyglote	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Evasion (1 élu +1 procuration)	A l'unanimité - 23 voix POUR .

FCPE ARIANE	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
FCPE Collège	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
FCPE JAURES	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Flèche étoilée	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Foyer Collège R.PARKS	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
HELP	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Club de Judo	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Club de Karaté	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
L'envol	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Longue Marche	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Mémoires Vives (1 Elu)	A l'unanimité - 24 voix POUR dont 01 par procuration
Plaisirs de la Maison	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Saint Marcel	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Sarment Villabéen (1 Elu)	A l'unanimité - 24 voix POUR dont 01 par procuration
Tacot Villabéen	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
Taekwendo	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
TENNIS	A l'unanimité - 22 voix POUR dont 01 par procuration – 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Villabé se découvre (1 Elu)	A l'unanimité - 24 voix POUR dont 01 par procuration
Villaboule	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration

VOLLEY	A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration
A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC): APPROUVE le chapitre 65 des dépenses de fonctionnement du budget ville	

Chapitre 66	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 67	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 022	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 023	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 042	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)

APPROUVE les chapitres des **recettes de fonctionnement** du budget Ville suivants :

Chapitre 013	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 70	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 73	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 74	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 75	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)

Chapitre 76	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 77	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)

A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC):

APPROUVE le compte de résultat reporté R002, Excédent de fonctionnement 2012, reporté **1 695 469,24 €** en section de recettes de fonctionnement.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2013 s'équilibrent à la somme de 8 779 459,30 €.

APPROUVE les chapitres des **dépenses d'investissement** du budget Ville suivants :

Chapitre 20	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 21	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 23	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 16	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 020	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 041	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)

A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC):

APPROUVE le compte de résultat reporté D001, Déficit Investissement 2012 Reporté **361 653,79 €** en section de dépenses d'investissement.

APPROUVE les chapitres des **recettes d'investissement** du budget Ville suivants :

Chapitre 13	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 10	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 165	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 27	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 024	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 021	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 040	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)
Chapitre 041	A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC)

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement du Budget Primitif 2013, s'équilibrent à la somme de 3 559 662,34 €.

E- VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS 2013

L'Assemblée délibérante procède au vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013:

A la majorité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 CONTRE (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC):

APPROUVE le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2013,

FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de **l'année 2013** à :

- **12,20 %** Taxe d'Habitation
- **17,31 %** Taxe Foncier Bâti
- **55,39%** Taxe Foncier Non Bâti

Madame le Maire reprend la parole.

F- FIXATION DES TARIFS POUR LA SOIREE DANSANTE

A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration - :

APPROUVE les tarifs pour la soirée dansante organisée à l'Espace culturel La Villa par le service Fêtes et cérémonies :

- Tarifs pour les Villabéens : 33€
- Tarifs extérieurs : 66€
- Tarifs enfants (moins de 12 ans) : 15€

4. Affaires administratives

A- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration - :

DECIDE d'autoriser le Maire à demander la subvention exceptionnelle de 58.000€ auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député Carlos DA SILVA dans le cadre de la construction des vestiaires du stade - rue du Chemin Vert -.

B- AUTORISATION DE PASSER ET SIGNER UN MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION DE VESTIAIRES DU STADE - RUE DU CHEMIN VERT -

A l'unanimité - 25 voix POUR dont 01 par procuration - :

DECIDE de rapporter la délibération n° 09/2012 du 23/02/2012 et de la remplacer par une nouvelle délibération.

APPROUVE le lancement de la procédure de passation de ces marchés relatifs aux travaux de construction des vestiaires du stade - rue du Chemin Vert - sur la base du nouveau programme de travaux selon la procédure adaptée de l'article 26 II 5° et 28 du Code des Marchés Publics, avec possibilité de négociation des offres.

Le montant prévisionnel total des travaux est de 646 321,06 € HT soit 773 000€ TTC.

AUTORISE le Maire à signer lesdits marchés avec les attributaires retenus au terme de la procédure adaptée ainsi que tous les actes découlant de son exécution.

C- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 01 par procuration - 03 ABSTENTIONS (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC) :

DÉCIDE d'adopter les créations de postes telles qu'elles ont été exposées.

5. Questions orales

A- PROPOSITION DE MOTION

Madame le Maire donne son accord pour soumettre au Conseil Municipal la motion proposée par les élus de la liste « Villabé Ensemble ».

MOTION

Le Groupe « **Villabé Ensemble** » propose à l'ensemble du Conseil Municipal une motion destinée à Monsieur le Président de la République.

En effet, lors de sa campagne, Monsieur HOLLANDE avait pris l'engagement afin de mettre fin à certains agissements et d'établir une République exemplaire !

Or, depuis la nomination de son premier ministre et depuis quelques jours nous assistons malheureusement dans tous les médias à une succession de mise en cause au plus haut sommet de l'Etat.

1. **Nous venons d'assister à la démission de Monsieur CAHUZAC** (Ministre des finances) pour mensonges et blanchiment d'argent à l'étranger.
2. **Les médias nous relatent des faits relatifs aux agissements du trésorier** de campagne du candidat HOLLANDE,
3. **La justice s'est emparée du financement de la campagne** de Nicolas SARKOZY,
4. **Des enquêtes sont en cours sur les marchés passés entre 2007 et 2012** par la présidence de la République à neuf instituts de sondage sans qu' « aucune des possibilités offerts par le code des marchés publics pour respecter les règles de la mise en concurrence(...) n'ait été appliquée » par Monsieur Patrick Buisson, conseiller de Nicolas Sarkozy.

Bref, cette liste n'est malheureusement pas exhaustive !

Nous sommes « **indignés** » par tous ces soupçons et toutes ces condamnations, repris par les médias qui laissent penser aux français inquiets de leur situation et de leur avenir que nous sommes, nous les élus « *tous pourris* » !

Or, des milliers d'élus exercent dans notre Pays leur mandat d'une façon bénévole et désintéressée où seuls, le sens du devoir, le sens de la République et du service public guident leurs actions.

Par cette motion, nous demandons à Monsieur le Président de la République de tout mettre en œuvre afin que justice soit faite, que cesse le discrédit qui est porté sur l'ensemble des acteurs politiques de notre Pays.

Par cette motion, nous demandons à Monsieur le Président de la République de tout mettre en œuvre afin que puissent être appliquées l'ensemble des mesures qu'il vient d'annoncer cette semaine pour moraliser la vie politique et pour que les français puissent retrouver le chemin de la confiance et le cœur de leurs élus.

Villabé, le 12 avril 2013

RÉPONSE :

Deux élus refusent de participer au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés – 3 voix POUR - 20 ABSTENTIONS (Mme MAGGINI, M.ACHIEPI, Mme BERGLAS, M. BERTAUX, M. BOULY, Mme CAILLERET, M. CHICOINE, Mme DA SILVA NOGUEIRA, M. DOUET, M. DUBOZ, M. FORLIVESI, Mme FRIMAN dont 01 procuration, M. GRANGER, Mme IUGHETTI, M. LAFON, Mme MALLET, Mme RIEHL, Mme ROSSIGNOL, Mme WIRTH)

SOUTIENT la motion relative aux affaires d'état en cours proposée par les élus de la liste « Villabé ensemble » .

B- Questions des élus de la liste : Villabé Ensemble

➤ **01 : Rythme scolaire :**

Suite à la publication du décret du 24 janvier 2013 mettant en place la semaine de 4 jours et demi, il nous appartenait, dans des délais forcément très courts, d'engager la réflexion et la concertation nécessaires, et de décider des modalités d'application de cette réforme à Villabé, étant entendu que le Gouvernement laisse une nouvelle fois aux communes la responsabilité à la fois d'appliquer sa réforme, mais aussi de la financer, avec des moyens et des objectifs très inégaux d'une commune à l'autre. Le texte prévoyait une mise en œuvre, de droit, dès septembre 2013 et, si notre Conseil Municipal sollicitait une dérogation avant le 31 mars, la mise en application se ferait en septembre 2014.

Avons-nous sollicité une dérogation ? La réforme s'appliquera donc à Villabé l'année des élections municipales !

Nous devons avoir une réflexion sur l'offre d'activités périscolaires complémentaires du temps strictement scolaire et c'est un des objectifs visés par cette réforme. Une réforme dont, nous le précisons et nous l'assumons, nous partageons la philosophie. Sur le fond, on ne peut que rejoindre l'objectif : alléger des journées trop longues, mieux les répartir pour favoriser les apprentissages et le bien-être des enfants.

Sur la forme, on ne peut que s'inquiéter à la fois des délais imposés, de la façon qu'a le gouvernement de s'exonérer des difficultés inhérentes à sa mise en œuvre au niveau local, du financement, et des disparités qui seront créées entre les communes.

Le texte de la réforme précise que ce sera le mercredi, le samedi matin étant dérogatoire, le nombre de maîtres par rapport au nombre de classes, l'accueil des enfants de moins de 3 ans et l'école numérique, sur lequel nous devons travailler.

Nous sommes surpris en ce 12 avril 2013 de n'avoir pas été invité à débattre sur ce sujet pourtant important à nos yeux, nous aurions souhaité engager un véritable dialogue sur ces questions avec les acteurs du monde éducatif représenté par, l'inspecteur de l'Education nationale, les enseignants de notre commune, les directeurs et directrices de nos écoles et avec les familles, à travers un questionnaire que nous aurions pu adresser à l'ensemble des parents et à leurs représentants élus. Nous aurions lancé une vaste concertation communale sur ce sujet.

Nous aurions aimé également solliciter, en interne, l'ensemble des services et des acteurs intéressés de près ou de loin par cette réforme, parmi

lesquels le service des sports, le centre social, ou encore les acteurs associatifs de notre commune.

Nous devons tous nous mobiliser sur ce sujet qui concerne tous les parents et qui aura des conséquences sur bien des aspects de leur vie quotidienne. Avez-vous évalué l'impact budgétaire pour Villabé et avez-vous envisagé les pistes les moins onéreuses ?

Madame le Maire pouvez-vous nous expliquer qu'elle est votre position sur ce sujet et qu'allez-vous entreprendre pour la mise en œuvre de cette réforme ?

RÉPONSE :

Je vais vous surprendre, Monsieur DIRAT, en vous répondant que, pour une fois, je partage vos propos, du moins dans leur globalité.

C'est parce que la réforme des rythmes scolaires est un sujet important pour notre commune que j'ai souhaité demander à Madame la Directrice Académiques des Services de l'Éducation Nationale de reporter sa mise en place à Villabé à la rentrée 2014. Celle-ci m'a d'ailleurs confirmé la prise en compte de ma demande.

Vous oubliez toutefois de préciser qu'une première réunion avec l'Éducation Nationale, les instituteurs, les parents d'élèves, les élus et les services de la commune s'est tenue le 19 février dernier.

Car c'est bien dans cet esprit de concertation que j'entends mettre à profit ce délai d'un an pour mener à bien l'étude de cette réforme qui touche à la fois les écoliers et les instituteurs mais aussi l'organisation des services municipaux. L'objectif sera de rechercher le meilleur compromis entre les attentes des partenaires, le bien-être des enfants et l'impact sur les finances communales qui ne manqueront pas d'être sollicitées à cette occasion.

➤ **02 : LOGEMENTS SOCIAUX :**

Pouvez-vous nous faire un bilan quantitatif des logements attribués à des demandeurs Villabéens résidants ou anciens résidants ? (enfants, familles...) Et pouvez-vous nous présenter les critères de sélection mis en place pour leurs attributions ?

RÉPONSE :

Sur les 170 logements à vocation sociale, 103 ont été attribués à des Villabéens soit directement, soit pour rapprochement familial.

Les autres logements sont attribués sur le contingent géré par la Préfecture, le Conseil Régional, le Conseil Général et le 1 % patronal.

Dans tous les cas, les critères sont l'ancienneté de la demande, l'urgence et les critères HLM essentiellement fondés sur le revenu.

➤ **03 : Projet d'urbanisation : 5 ruelle aux Brunets.**

Lors du Conseil Municipal du 23 février 2012 vous avez fait approuver par votre majorité une augmentation du COS applicable à la parcelle AE n° 30. Cette augmentation a fait passer la SHON totale autorisée de **2.219,35 m²** à la SHON maximale autorisée = $2.219,35 \text{ m}^2 + (2219,35 \times 30\% = 665,80 \text{ m}^2)$ **soit 2.885,15 m².**

Ce changement n'est pas sans conséquence pour les riverains concernés par ce projet qui sera réalisé une nouvelle fois par votre aménageur unique semble-t-il « *Pierre et Lumières* ».

Nous étions tous d'accord sur la nécessité d'accroître les logements sociaux sur la commune.

Cependant, nous estimons aujourd'hui avoir été trompés car vous ne nous aviez pas présenté l'ensemble du projet avec toutes ses contraintes. Lors de notre dernière commission des travaux, j'ai interrogé le Maire adjoint en charge de l'urbanisme sur ce sujet et il m'a été répondu qu'il n'y avait aucun problème sur ce projet or nous apprenons que le permis de construire que vous avez délivré ne serait pas recevable pour plusieurs raisons et notamment pour le manque de place de parking. En effet, le projet en prévoit 45 alors qu'il en faudrait 82 !

Les riverains devront alors trouver, pour se garer, des solutions qui risquent de nuire à la tranquillité de ce quartier.

Pouvez-vous nous expliquer la suite que vous souhaitez donner à ce projet ?

RÉPONSE :

Comme vous le savez, la commune n'atteint pas les objectifs de la loi SRU puisque, avec la livraison des 95 logements des Bas Cornus, nous parvenons à environ 10 % de logements sociaux à comparer aux 25 % désormais obligatoires.

Ce constat est à croiser avec le manque de terrains à bâtir à Villabé, ce qui doit inciter à rechercher toute opportunité telle l'opération de la ruelle Brunets.

C'est aussi la raison pour laquelle, comme m'y autorise la réglementation, je propose régulièrement au Conseil Municipal d'accroître la densité de ce genre d'opérations pour optimiser la surface construite.

Ce projet a été étudié par la Direction Départementale des Territoires qui a donné son accord pour que je délivre le permis de construire. Connaissant le caractère pointilleux de leurs études, j'ai toute raison de penser que le projet est conforme au Plan d'Occupation des Sols.

Toutefois, le permis de construire fait actuellement l'objet de 5 recours au Tribunal Administratif et le juge sera donc amené à trancher sur sa légalité. Il est clair qu'en l'absence de certitude, Pierres et Lumières n'engagera pas les travaux avant de connaître la nature du jugement.

Or, l'expérience montre qu'une telle procédure est forcément longue. De nombreux Villabéens devront donc attendre encore avant d'avoir un logement, ce que je regrette vivement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07.

Le Maire,
Irène MAGGINI

Le secrétaire de séance,
Yveline CAILLERET